



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Soutien au développement durable des sports de nature

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Sport

Vous êtes un acteur situé dans un des Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine et vous êtes investi dans les sports de nature ? Dans le cadre de sa stratégie Néo Terra, la Région favorise la dimension « développement durable » dans les pratiques des sports de nature au sein des 5 Parcs naturels régionaux néo-aquitains.

Échéances

Dépôt du dossier minimum 3 mois avant la date de l'événement.

Objectifs

Participer à l'évolution des comportements écoresponsables des sportifs et des organisateurs de manifestations sportives,
Impulser l'expérimentation d'activités innovantes,
Favoriser des échanges d'expérience à l'échelle régionale.

Bénéficiaires

Ce dispositif s'adresse exclusivement aux :

Associations agréées et/ou affiliées à une fédération sportive,
Entreprises,
Communes,
EPCI,

Syndicats mixtes,
Organisateurs d'activités « sports de nature » domiciliés sur le territoire d'un parc naturel régional ou d'une "ville porte" (Millevaches en Limousin, Périgord-Limousin, Marais Poitevin, Médoc, Landes de Gascogne).

Montant

Le montant de l'aide est de 35 % maximum des dépenses éligibles retenues dans le budget prévisionnel HT/TTC.

Critères de sélection

Sont soutenus les projets sportifs récurrents se déroulant dans un parc naturel régional néo-aquitain.

Chaque projet fera l'objet d'une instruction spécifique au regard du contexte global et de l'environnement dans lesquels il s'inscrit. L'instruction tiendra compte de certains critères d'évaluation, notamment :

- la pertinence et l'engagement en matière de développement durable,
- le degré d'expérimentation et le caractère transférable du projet,
- la coopération avec d'autres partenaires du territoire notamment éducatif et environnemental,
- la diversité des pratiquants (licenciés, libres, encadrés),
- la typologie des publics, notamment les lycéens, apprentis, demandeurs d'emploi,
- la mutualisation des activités sportives,
- les cofinancements sollicités aux collectivités publiques,
- le rayonnement et les retombées au bénéfice du territoire.

Comment faire ma demande ?

Téléchargez le document "Dossier_Sports_Nature"
Envoyez le à l'adresse sport@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants